

Alors que l'expulsion de la main-d'œuvre étrangère en situation irrégulière était prévue à compter du mois de juin dernier, l'opération tarde à prendre corps du fait d'un certain nombre de manquements d'ordre organisationnel.

Début avril 2023, Issa Tchiroma Bakary, le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Minefop) accordait un délai de 30 jours aux entreprises qui emploient les travailleurs étrangers illégaux pour se conformer à la loi. Si un mois plus tard, des amendes ont été infligées à quelques entreprises contrevenantes (notamment 250 millions de FCFA à une entreprise employant la main-d'œuvre chinoise), il existe encore sur le terrain, de nombreux travailleurs expatriés en situation irrégulière. « Si c'étaient des Camerounais, on allait les mettre en prison mais comme ce sont des étrangers, on va les expulser. La loi c'est la loi. Ils travaillent à la place des Camerounais. Cette loi leur demande de mettre à contribution leurs moyens pour la construction des centres de formation pour des Camerounais », s'est offusqué le membre du gouvernement au poste national ce 11 juillet.

Dans les propos du ministre, l'on peut lire que les entreprises concernées profitent du faible déploiement des autorités pour se maintenir dans l'illégalité. C'est en tous cas, ce que révèlent les mesures prises à l'issue de la 2e réunion d'évaluation interministérielle tenue le 7 juillet dernier. « Pour nos collaborateurs qui sont dans les régions, c'est de leur faire comprendre, leur faire accepter le rôle irremplaçable qu'ils doivent jouer. Contribuer de manière active. D'abord, aller même vers les gouverneurs de régions, faire comprendre les responsabilités ; leur rôle dévolu en partage. Ensuite, qu'ils aillent au niveau des départements partout où il existent des sociétés qui utilisent des étrangers, qu'ils conscientisent, qu'ils sensibilisent et qu'ils invitent donc les uns et les autres d'abord à découvrir la loi pour ceux qu'il ne la connaîtraient pas, ensuite, à la mettre en œuvre ».

Sous ce rapport, l'extrême indulgence des pouvoirs publics ne favorise non plus l'accélération de la traque de ces travailleurs clandestins dans la mesure où, l'opération de sensibilisation des entreprises lancée depuis janvier se poursuit alors que dans une interview accordée à Cameroon Tribune le 25 mai dernier, Jeanine Ngo'o Eba, directeur de la régulation de la main d'œuvre du Minefop indiquait qu' « à partir du mois de juin (2023, Ndlr), il y aura des expulsions effectives des lieux de service des expatriés en situation irrégulière ». Mesure qui n'est pas toujours effective environ deux mois après.

Le Minefop déplore aussi l'absence des ressources financières qui freine l'accomplissement des missions sur le terrain. A ce titre, « il faut mettre à la disposition de nos collaborateurs, des moyens, parce qu'il y en a qui n'ont pas de véhicules. Ils vont là-bas pour mettre à contribution des gens qui vont déposer de l'argent. Cet argent doit être utilisé pour leur faciliter la mission. Il est question de nous mobiliser pour collecter suffisamment d'argent à mettre à la disposition du ministre des Finances pour la construction des centres de formation, etc. », a ajouté Issa Tchiroma Bakary.

En attendant recensement des entreprises annoncé dans chaque localité pour pouvoir remporter le combat, les chiffres officiels font état de plus de 10 000 exerçant au Cameroun dont 6000 en situation irrégulière et qu'il faudrait évacuer en cas de non-conformité.

## **EcoMatin**